

# Enquête sur les fermes de mars 2013

Québec, Ontario et Colombie-Britannique (sauf la région de la rivière de la Paix)

Ce document est **CONFIDENTIEL** une fois rempli.

If you would prefer an English version of this questionnaire, please check

**Au besoin**, veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous (en caractères d'imprimerie, S.V.P.).

Nom légal (s'il y a lieu)  
C0001 \_\_\_\_\_

Nom opérationnel (s'il y a lieu)  
C0002 \_\_\_\_\_

Adresse (numéro et rue)  
C0004 \_\_\_\_\_

Ville  
C0005 \_\_\_\_\_

Province / territoire Code postal  
C0006 \_\_\_\_\_ C0007 \_\_\_\_\_

Pays  
C0053 \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.  
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

### But de l'enquête

La présente enquête sert à recueillir des renseignements sur les grains que vous avez en entrepôt et les cultures que vous prévoyez faire cette année. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

### Confidentialité

#### Vos réponses sont confidentielles.

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

### Entente de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité

et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario et le British Columbia Ministry of Agriculture and Lands.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

### Divulgence des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

## RÉPONDANT PRINCIPAL

C0008	Prénom		C0028	Nom de famille		
C0017	Numéro de téléphone	<input type="text"/>	C0016	Numéro de télécopieur	<input type="text"/>	
		<input type="text"/>			<input type="text"/>	
C0504	Numéro et nom de la rue					
C0507	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)			C0512	Province	
		<input type="text"/>		<input type="text"/>	C0510	Code postal
		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>
C0018	Adresse courriel (si disponible)					
	<input type="text"/>					

## AUTRE RÉPONDANT

C0603	Prénom		C0601	Nom de famille		
C0600	<input type="checkbox"/> Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du répondant principal.					
C0602	Numéro de téléphone	<input type="text"/>	C0604	Numéro de télécopieur	<input type="text"/>	
		<input type="text"/>			<input type="text"/>	
C0609	Numéro et nom de la rue					
C0611	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)			C0612	Province	
		<input type="text"/>		<input type="text"/>	C0610	Code postal
		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>

## AUTRE RÉPONDANT

C0703	Prénom		C0701	Nom de famille		
C0700	<input type="checkbox"/> Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du répondant principal.					
C0702	Numéro de téléphone	<input type="text"/>	C0704	Numéro de télécopieur	<input type="text"/>	
		<input type="text"/>			<input type="text"/>	
C0709	Numéro et nom de la rue					
C0711	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)			C0712	Province	
		<input type="text"/>		<input type="text"/>	C0710	Code postal
		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>

## SECTION A GRAINS EN ENTREPÔT

Les questions suivantes portent sur les grains entreposés sur votre ferme le 31 mars 2013.

**Inclure :**

- les grains récoltés en 2012 ou avant;
- les grains appartenant à quelqu'un d'autre entreposés sur votre ferme;
- les grains achetés comme aliments pour animaux ou comme semence.

**Exclure :**

- les aliments de marque achetés pour les animaux (ration alimentaire);
- les grains vous appartenant entreposés à l'extérieur de votre ferme (p. ex.: élévateur, autre ferme, bon de stockage, entreposage en copropriété).

**IMPORTANT :** Les cultures récoltées pour le fourrage ou l'ensilage vert ne devraient pas être comptées parmi les « grains en entrepôt ».

Unités de mesure	boisseaux (BOIS.)	tonnes métriques (TM)	tonnes impériales (TI)	kilogrammes (KG)	livres (LB)	quintaux (CWT)
Code	1	2	3	4	5	6

1. Prévoyez-vous avoir des grains en entrepôt sur votre ferme le 31 mars 2013?

806 1  Oui 3  Non ➔ Allez à la section B

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez la quantité que vous prévoyez avoir en entrepôt sur votre ferme le 31 mars 2013.

Culture	Quantité en entrepôt	Unité de mesure <i>Voir tableau ci-dessus</i>
a. Avoine	508 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
b. Blé de printemps	503 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
	➔ Si répondant du Québec, allez à la question 4. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section B	
c. Blé d'hiver	506 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
	➔ Si répondant du Québec, allez à la question 5. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section B	
d. Canola	515 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
e. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	513 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
f. Haricots secs de couleur, total	536 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
g. Haricots secs ronds blancs Navy (Pea Beans)	529 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
h. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	516 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
	<p>3. Quel est le taux d'humidité du maïs-grain entreposé?</p> <p>983 <input type="text"/> %</p> <p>➔ Si répondant du Québec, allez à la question 6. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section B</p>	
i. Orge	509 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
j. Seigle (d'automne et de printemps)	582 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
k. Soya	528 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>

## RÉPONDANTS DU QUÉBEC SEULEMENT

4. Quel pourcentage de votre blé de printemps en entrepôt est destiné à la consommation humaine? <sup>972</sup>  %
5. Quel pourcentage de votre blé d'hiver en entrepôt est destiné à la consommation humaine? <sup>606</sup>  %
6. Quel pourcentage de votre maïs-grain en entrepôt est destiné à la vente? <sup>900</sup>  %

⇒ Allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section B

Les questions suivantes portent sur **TOUTES LES SUPERFICIES EXPLOITÉES.**

**Inclure :** - les superficies louées des autres exploitations et les terres de la Couronne ou les terres publiques servant à l'agriculture.

**Exclure :** - les superficies louées à d'autres exploitations.

## SECTION B BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE

## Unités de mesure

## Superficie

1	Acres	2	Hectares	3	Arpents
---	-------	---	----------	---	---------

1. Avez-vous semé du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne 2012?

<sup>095</sup> <sup>1</sup>  Oui <sup>3</sup>  Non ⇒ Allez à la section C

2. Quelles cultures avez-vous semées?

Blé d'hiver  Seigle d'automne

3. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficie ensemencée et votre superficie restante à récolter pour le grain.

Culture	Superficie ensemencée	Unité de mesure (superficie*)	Superficie restante à récolter pour le grain
	*Voir tableau ci-dessus		
a. Blé d'hiver	<sup>106</sup> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	<sup>206</sup> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	⇒ Si répondant du Québec, allez à la question 4. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section C		
b. Seigle d'automne	<sup>112</sup> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	<sup>212</sup> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
c. <b>Total des superficies restantes à récolter pour le grain</b> (somme de 3a à 3b)		<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

## RÉPONDANTS DU QUÉBEC SEULEMENT

4. Quel pourcentage de votre blé d'hiver restant à récolter pour le grain est destiné à la consommation humaine?

<sup>097</sup>  %

⇒ Allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section C

## SECTION C PRÉVISIONS D'ENSEMENCEMENT

1. Prévoyez-vous faire des grandes cultures en 2013?

969 1

Oui

3

Non



Allez à la section D

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez la superficie que vous prévoyez ensemençer.

Culture	Superficie ensemençée	Unité de mesure (superficie) Voir tableau à la page 4
a. Avoine	208 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
b. Betteraves à sucre	232 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
c. Blé de printemps	203 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
	Si répondant du Québec, allez à la question 9. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section D	
d. Canola (inclure le canola d'hiver semé à l'automne 2012)	215 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
e. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
f. Féveroles (faba / fava beans, gourgane)	235 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
g. Haricots secs canneberge (Cranberry, Romano)	257 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
h. Haricots secs Great Northern	263 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
i. Haricots secs noirs (Black Turtle, Preto)	246 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
j. Haricots secs Pinto	265 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
k. Haricots secs rognons rouge foncé	262 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
l. Haricots secs rognons rouge pâle	264 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
m. Haricots secs ronds blancs Navy (Pea Beans)	229 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
n. Haricots secs rouges petits (mexicains rouges)	266 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
o. Haricots secs, autres et inconnus	267 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
p. Maïs fourrager	217 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
q. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	216 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
r. Orge (inclure l'orge d'hiver semée à l'automne 2012)	209 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
s. Pommes de terre	218 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
t. Sarrasin	226 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
u. Seigle de printemps	210 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
v. Soya	228 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
w. Tabac	227 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
x. Autres grandes cultures (inscrire dans les commentaires)	225 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
y. <b>Total des superficies ensemençées</b> (somme de 2a à 2x)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

## RÉPONDANTS DU QUÉBEC SEULEMENT

3. Quel pourcentage de votre superficie de blé de printemps est destiné à la consommation humaine?

603  %

➡ Allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section D

## SECTION D FOIN ET SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

## Luzerne et mélanges de luzerne

**Inclure :** - Luzerne et luzerne semée avec des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

**Exclure :** - Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales, les superficies en sous-semis et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

## Autres sortes de foin

**Inclure :** - Variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

**Exclure :** - Luzerne et mélanges de luzerne, toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

## Semences de plantes fourragères

**Inclure :** - Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales. Elles comprennent la luzerne et les mélanges de luzerne, des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

**Exclure :** - Les plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour le foin ou qui seront utilisées pour le pâturage.

## Unités de mesure

## Superficie

1	Acres	2	Hectares	3	Arpents
---	-------	---	----------	---	---------

1. Allez-vous cultiver de la luzerne, du foin ou des semences de plantes fourragères en 2013?

200 <sup>1</sup>  Oui <sup>3</sup>  Non ➡ Allez à la section E

2. Quelles cultures allez-vous cultiver?

Luzerne et mélanges de luzerne ➡ Allez à la question 3

Autres sortes de foin ➡ Allez à la question 4

Semences de plantes fourragères ➡ Allez à la question 5

## LUZERNE ET MÉLANGES DE LUZERNE

3. Quelle sera votre superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne? (exclure les superficies en sous-semis)

Culture	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) Voir tableau ci-dessus
Luzerne et mélanges de luzerne	<sup>249</sup> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

➡ Allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la question 6

## AUTRES SORTES DE FOIN

4. Quelle sera votre superficie totale des autres sortes de foin? (exclure les superficies en sous-semis)

Culture	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) Voir tableau ci-dessus
Autres sortes de foin	<sup>256</sup> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

➡ Allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la question 6

## SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

5. Quelle sera votre superficie totale de semences de plantes fourragères? (exclure les superficies en sous-semis)

Culture	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) Voir tableau à la page 6
Semences de plantes fourragères	<sup>247</sup> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

6. Quelle sera votre superficie totale de foin et de semences de plantes fourragères? (somme de D3 à D5)

Culture	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) Voir tableau à la page 6
<b>Foin et semences de plantes fourragères</b> (somme de D3 à D5)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

## SECTION E AUTRES SUPERFICIES

**Terre pour le pâturage ou le pacage :**

Terre qui est utilisée pour le pâturage ou le pacage, les pâturages naturels, le foin sauvage, les grandes prairies et les boisés pouvant servir au pacage ou à l'alimentation du bétail.

**Exclure :** - Les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou les semences de plantes fourragères;  
- Les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative de pacage ou les réserves de pacage.

Si un champ est utilisé dans la même année pour la récolte du foin et comme pâturage, comptez la superficie de ce champ seulement une fois comme un champ de foin.

**Autres terres :**

- La superficie occupée par la ferme : les bâtiments et la cour de la ferme, les potagers et les chemins;
- Les superficies des cultures d'automne détruites par le gel qui ne seront pas réensemencées avec une autre culture;
- Les superficies des cultures d'automne qui ont été enfouies mais qui n'ont pas été réensemencées;
- Les terres incultes, terres à bois, terres déboisées, les bourbiers, les marécages ou les marais et les bassins d'irrigation;
- Nouvelles terres enfouies : terres qui ont été défrichées et préparées pour la culture mais sur lesquelles aucune récolte n'a été faite;
- Terre en jachère : terre qui ne sera pas cultivée pendant l'année, mais dont certains travaux peuvent être effectués pour conserver l'humidité dans le sol ainsi que pour contrôler les mauvaises herbes;
- Jachère chimique : jachère où l'on fait des traitements herbicides sans travailler le sol;
- Terre en repos : terre améliorée qui a été cultivée, utilisée pour le pâturage ou à des fins agricoles l'an passé, mais ne sera pas cultivée cette année;
- Fruits et légumes, champignons, érablières, arbres de Noël et gazon.

## Unités de mesure

## Superficie

1	Acres	2	Hectares	3	Arpents
---	-------	---	----------	---	---------

En 2013, quelle sera votre superficie totale des terres pour le pâturage ou le pacage et des autres terres?

Utilisation des terres	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) Voir tableau ci-dessus
1. Terres pour le pâturage ou le pacage	<sup>222</sup> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
2. Autres terres	<sup>241</sup> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
3. <b>Total des autres superficies</b> (somme de E1 à E2)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

